



Transports  
Canada

Transport  
Canada

Place de Ville  
Ottawa ON K1A 0N5

30 mai 2019

Madame Marie-Ève Fortin  
Directrice  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage  
Québec (QC) G1R 5V7

**Objet : Voies d'évitement dans le cadre du projet de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic**

Madame,

Je vous écris relativement à la correspondance que vous avez adressée à M. Conrad Lebrun de la Ville de Lac-Mégantic le 14 mai dernier portant sur l'aménagement possible de voies d'évitement dans le parc industriel de la Ville de Lac-Mégantic.

L'étude de faisabilité initiée par la Ville de Lac-Mégantic n'avait pas pour mandat d'évaluer une option permettant de regrouper les activités de triage ferroviaire au parc industriel de Lac-Mégantic. Par conséquent, le projet tel qu'étudié présentement et approuvé par les gouvernements fédéral et provincial le 11 mai 2018 prévoit la construction d'une nouvelle voie d'évitement dans le secteur de Frontenac, afin de remplacer celle déjà existante.

Comme vous le savez la question du triage ferroviaire fait l'objet de nombreuses préoccupations exprimées par les citoyens et également par la préfet de la MRC du Granit, la mairesse de Lac-Mégantic et les maires de Nantes et Frontenac qui ont fait une demande au ministre Garneau à ce sujet au mois de janvier 2019. Le ministre Garneau s'est par ailleurs engagé publiquement à évaluer la faisabilité technique et les coûts des options potentielles afin de relocaliser les activités de triage dans le parc industriel.

Ainsi, bien que la cour de triage dans le parc industriel de la ville de Lac-Mégantic ne fasse pas parti du mandat d'AECOM ni des documents de projet déposés dans le cadre du présent BAPE, le ministre des Transports a formellement demandé au ministère d'évaluer les alternatives possibles.

**Canada**



Transports  
Canada

Transport  
Canada

Malheureusement à ce stade-ci, il est trop tôt pour vous présenter des options concrètes ou pour vous fournir les informations que vous recherchez. Cependant nous comprenons bien les attentes de la communauté et déployons tous les efforts nécessaires pour y répondre le plus rapidement possible.

Lorsque nous aurons plus de détails sur les alternatives de la cour de triage, il nous fera plaisir de partager avec vous toute information pertinente, notamment dans le cadre du processus menant à l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Luc-Alexandre Chayer  
Directeur, Programmes d'infrastructure et de transport  
Québec et Territoires du nord